

## ANNEXE A

## LISTE DES PRODUITS SOUMIS AU REGIME D'AGREMENT

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES

*Animaux vivants*

- 01-01-10. — Chevaux reproducteurs ;  
 01-01-21. — Chevaux pour la boucherie ;  
 01-01-29. — Autres chevaux ;  
 01-01-30. — Anes, mulets et bardots ;  
 01-01-01. — Zébus reproducteurs ;  
 01-01-02. — Taurins ou mérés reproducteurs ;  
 01-02-09. — Autres bovins reproducteurs ;  
 01-02-11. — Autres zébus ;  
 01-02-12. — Autres taurins ou mérés ;  
 01-02-19. — Autres bovins ;  
 01-03-10. — Porcins reproducteurs ;  
 01-03-90. — Autres porcins ;  
 01-04-01. — Ovins reproducteurs ;  
 01-04-09. — Autres ovins ;  
 01-04-10. — Caprins ;  
 01-05-10. — Volailles reproductrices ;  
 01-05-20. — Poussins d'un jour ;  
 01-05-90. — Autres volailles de basse-cour ;  
 01-06-01. — Lapins domestiques reproducteurs ;  
 01-06-09. — Autres lapins domestiques ;  
 01-06-10. — Pigeons ;  
 01-06-29. — Autres animaux pour l'alimentation ;  
 01-06-91. — Camelins vivants ;  
 01-06-92. — Oiseaux vivants ;  
 01-06-93. — Animaux de jardins zoologiques ;  
 01-06-99. — Autres animaux vivants N.D.A.

*Alevins*

- 03-01-01. — Alevins d'eau douce.

*Plantes vivantes et produits de la floriculture*

- 06-02-01. — Arbres, arbustes et arbrisseaux des espèces forestières ;  
 06-02-02. — Arbres fruitiers ;  
 06-02-03. — Arbres d'ornement ;  
 06-02-11. — Plantes vivantes d'ornement ;  
 06-02-19. — Autres plantes vivantes ;  
 06-02-20. — Boutures non racinées ;  
 06-02-90. — Autres plantes et racines.

*Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires de semence*

- 07-01-01. — Pommes de terre de semence ;  
 07-05-10. — Légumes à cosse secs, de semence.

*Céréales de semence*

- 10-05-10. — Maïs destiné à l'ensemencement ;  
 10-06-10. — Riz destiné à l'ensemencement.

*Graines de semence*

- 12-01-10. — Graines et fruits oléagineux destinés à l'ensemencement ;  
 12-03-00. — Graines, spores et fruits à ensemençer. †

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

*Alcool acylique*

- 29-04-01. — Alcool méthylique (Méthanol).

*Produits pharmaceutiques*

- 30-01. — Glandes et autres organes à usages opothérapiques ;  
 30-01-10. — Importés par le ministère de la Santé ;  
 30-01-20. — Importés avec autorisation préalable ;  
 30-01-90. — Importés autrement ;  
 30-02. — Sérums d'animaux ou de personnes immunisées.

*Importés par le ministère de la Santé*

- 30-02-01. — Vaccins microbiens ;  
 30-02-02. — Ferments ;  
 30-02-09. — Autres sérums.

*Importés avec autorisation préalable du ministère de la Santé*

- 30-02-11. — Vaccins microbiens ;  
 30-02-12. — Ferments ;  
 30-02-19. — Autres sérums.

*Importés autrement*

- 30-02-91. — Vaccins microbiens ;  
 30-02-92. — Ferments ;  
 30-02-99. — Autres sérums.  
 30-03. — Médicaments pour la Médecine humaine ou vétérinaire ;

*Importés par le ministère de la Santé*

- 30-03-01. — Médicaments non conditionnés pour la vente au détail ;  
 30-03-02. — Conditionnés pour la vente au détail ;  
 30-03-03. — Echantillons médicaux.

*Importés avec autorisation préalable du ministère de la Santé*

- 30-03-11. — Non conditionnés pour la vente au détail ;  
 30-03-12. — Conditionnés pour la vente au détail ;  
 30-03-13. — Echantillons médicaux.

*Importés autrement*

- 30-03-91. — Non conditionnés pour la vente au détail ;  
 30-03-92. — Conditionnés pour la vente au détail ;  
 30-03-93. — Echantillons médicaux.

- 30-04. — Ouates, gazes, bandes et articles analogues ;

*Imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques :*

- 30-04-01. — Importés par le ministère de la Santé ;  
 30-04-02. — Importés avec autorisation préalable du ministère de la Santé ;  
 30-04-09. — Importés autrement.

*Non imprégnés ni recouverts de substances pharmaceutiques*

- 30-04-11. — Importés par le ministère de la Santé ;  
 30-04-12. — Importés avec autorisation préalable du ministère de la Santé ;  
 30-04-19. — Importés autrement.  
 30-05. — Autres préparations et articles pharmaceutiques.

*Importés par le ministère de la Santé*

- 30-05-01. — Catguts et autres ligatures stériles ;
- 30-05-02. — Laminaires, stériles ;
- 30-05-03. — Hémostatiques résorbables stériles ;
- 30-05-04. — Préparations opacifiantes pour examens radiographiques ;
- 30-05-05. — Réactifs de groupes sanguins ;
- 30-05-06. — Ciments et autres produits d'obturation dentaire ;
- 30-05-07. — Trousses et boîtes de pharmacie ;
- 30-05-09. — Autres préparations et articles N.D.A.

*Importés avec autorisation préalable du ministère de la Santé*

- 30-05-11. — Catguts et autres ligatures stériles ;
- 30-05-12. — Laminaires stériles ;
- 30-05-13. — Hémostatiques résorbables stériles ;
- 30-05-14. — Préparations opacifiantes pour examens radiographiques ;
- 30-05-15. — Réactifs de groupes sanguins ;
- 30-05-16. — Ciments et autres produits d'obturation dentaire ;
- 30-05-17. — Trousses et boîtes de pharmacie ;
- 30-05-19. — Autres préparations et articles N.D.A.

*Importés autrement*

- 30-05-91. — Catguts et autres ligatures stériles ;
- 30-05-92. — Laminaires stériles ;
- 30-05-93. — Hémostatiques résorbables stériles ;
- 30-05-94. — Préparations opacifiantes pour examens radiographiques ;
- 30-05-95. — Réactions de groupes sanguins ;
- 30-05-96. — Ciments et autres produits d'obturation dentaire ;
- 30-05-97. — Trousses et boîtes de pharmacie ;
- 30-05-99. — Autres préparations et articles N.D.A.

## MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

*Huiles essentielles*

- 33-04-20. — Matières pour l'aromatization des denrées alimentaires et des boissons.

## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Supports de son ou d'images*

- 92-12-20. — Disques du commerce enregistrés ;
- 92-12-29. — Autres supports de son, enregistrés.

## MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ

*Armes et munitions*

- 93-01-00. — Armes blanches, leurs pièces détachées et leurs fourreaux ;
- 93-02-00. — Revolvers et pistolets ;
- 93-03-00. — Armes de guerre ;
- 93-04-10. — Fusils de chasse ;
- 93-04-20. — Carabines de chasse ou de tir ;
- 93-04-39. — Autres armes à feu ;
- 93-04-90. — Engins autres que les armes à feu ;
- 93-05-10. — Fusils, carabines et pistolets à ressort, à tir comprimé ou à gaz ;
- 93-05-90. — Autres armes N.D.A. ;

- 93-06-10. — Parties et pièces détachées d'armes de guerre ;
- 93-06-20. — Parties et pièces détachées d'autres armes ;
- 93-07-10. — Projectiles et munitions de guerre ;
- 93-07-20. — Parties et pièces détachées de projectiles et munitions de guerre ;
- 93-07-31. — Cartouches pour la chasse et le tir sportif ;
- 93-07-39. — Autres cartouches pour la chasse et le tir sportif ;
- 93-07-40. — Balles, chevrotines pour la chasse ;
- 93-07-50. — Bourres pour cartouches ;
- 93-07-60. — Charges propulsives pour pistolets ;
- 93-07-70. — Autres projectiles et munitions N.D.A. ;
- 93-07-80. — Autres parties et pièces détachées de projectiles et munitions ;
- 93-07-90. — Autres parties et pièces détachées à l'exclusion de celles du n° 93-07-20.

## ANNEXE B

## LISTE DES PRODUITS SOUMIS AU RÉGIME DE LIMITATION

*Viandes et abats*

- 02-01-01. — Viande de l'espèce chevaline ;
- 02-01-02. — Viande de l'espèce bovine ;
- 02-01-03. — Viande de l'espèce porcine ;
- 02-01-04. — Viande des espèces ovine et caprine ;
- 02-01-11. — Abats de l'espèce chevaline ;
- 02-01-12. — Abats de l'espèce bovine ;
- 02-01-13. — Abats de l'espèce porcine ;
- 02-01-14. — Abats des espèces ovine et caprine.

*Volaille*

- 02-02-00. — Volaille morte de basse-cour, ailes et croupions de dindes.

*Poissons*

- 03-01-09. — Autres poissons frais d'eau douce ;
- 03-01-10. — Thons frais ;
- 03-01-20. — Sardines fraîches ;
- 03-01-30. — Sardinettes fraîches ;
- 03-01-40. — Maquereaux frais ;
- 03-01-50. — Soles fraîches ;
- 03-01-90. — Autres poissons frais de mer ;
- 03-02-20. — Poissons séchés, salés ou en saumure d'eau douce ;
- 03-02-31. — Ailerons et queues de requins ;
- 03-02-41. — Poissons fumés d'eau douce.

*Lait*

- 04-02-29. — Lait concentré sucré ;
- 04-02-39. — Lait concentré non sucré.

*Beurre*

- 04-03-10. — Graisse butyrique ;
- 04-03-20. — Beurre en récipients hermétiquement fermés ;
- 04-03-90. — Autres beurres.

*Œufs d'oiseaux*

- 04-05-10. — Œufs d'oiseaux en coquilles, frais ou conservés.